

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 22 octobre 2013

Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politiques publiques

Déclaration du groupe environnement et nature

Le CESE avait été destinataire d'une pétition citoyenne qui n'était pas recevable en l'état. Dans ce contexte, notre assemblée avait décidé de s'autosaisir du sujet qui nous est présenté aujourd'hui *Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en matière de politique publiques*.

Les auditions nous ont permis de mesurer que, indépendamment de la loi du 17 mai 2013, les évolutions sociétales des dernières décennies posent des questions fondamentales. Les politiques publiques semblent ne pas en avoir pris toute la mesure. Les interrogations entourant la PMA et l'adoption, le désir d'enfant d'un couple stérile ou de même sexe, les risques de marchandisation de l'enfant, existaient de fait bien avant la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe.

L'avis sur lequel nous avons à nous prononcer a le mérite de mettre en lumière de nombreuses questions, souvent avec pertinence, et notamment pour tout ce qui a trait à la filiation. Cependant, sur un sujet de cette nature, le CESE pouvait-il se contenter d'interpeller sans proposer ? Notre groupe considère que le CESE avait le devoir d'aller plus loin afin de répondre mieux à sa mission d'éclairage des politiques publiques.

Nous remercions le rapporteur pour avoir mené ce travail délicat. Mais, soucieux du rôle que notre assemblée devait jouer au sein de ce débat, rôle que cet avis ne nous semble pas endosser suffisamment, notre groupe s'est abstenu.